

27e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 27 août 2019 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 23^e séance du Conseil général du 7 mars 2019.
2. Election d'un représentant du PLR à la Commission de l'action sociale, en remplacement de M. Sven Deschenaux, démissionnaire (report de la séance du 2 juillet 2019).
3. Election d'un membre du PLR à la Commission temporaire de planification territoriale, en remplacement de M. Sven Deschenaux, démissionnaire (report de la séance du 2 juillet 2019).
4. Rapport d'information du Conseil communal relatif à la mise en place d'une "monnaie" locale à La Chaux-de-Fonds (DUBRE).
5. Rapport du Conseil communal relatif au changement d'affectation "Charles-L'Eplattenier", bien-fonds partiel 19544 du cadastre de La Chaux-de-Fonds, passage de la zone de verdure à la zone d'habitation à faible densité (DUBRE).
6. Motion du groupe PLR intitulée "Ayons dans la ligne de mire la bonne cible ...", déposée lors de la séance du 10 avril 2019 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 2 juillet 2019).

Les amendements du POP et de l'UDC, déposés lors de la séance du 2 juillet, seront traités sous ce point.

7. Motion des groupes POP, PS et Les Verts intitulée "Guinguette éphémère", déposée lors de la séance du 10 avril 2019 et non développée (*texte suit*) (report de la séance du 2 juillet 2019).

8. Motion populaire communale "Agissez pour l'économie locale et la surconsommation!" (*texte suit*).

Monique Gagnebin
présidente du Conseil général

Motion du groupe PLR

"Ayons dans la ligne de mire la bonne cible ..."

La Ville de La Chaux-de-Fonds est créatrice de richesse. Ceci fut encore démontré dans le rapport du Conseil communal du 27 février 2019. Le tissu économique est florissant avec près de 24'000 postes de travail générés par les diverses entreprises implantées sur le territoire communal. Et nous pouvons que nous réjouir des différents développements économiques prévus pour les années à venir. Néanmoins, plus de 55% de ces emplois sont actuellement occupés par des pendulaires et ne nous rapportent donc aucun impôt.

De plus, lorsque l'on prend le temps d'analyser les recettes fiscales de la Commune, nous remarquons que celles des personnes morales ne correspondent qu'à moins de 15% du total alors que celles des personnes physiques, établies à La Chaux-de-Fonds, correspondent à plus de 70%.

En mettant en parallèle les deux éléments ci-dessus, il devient donc évident que notre préoccupation principale doit être la hausse du nombre de résidents, en tendant à une augmentation du pourcentage des postes de travail occupés par des Chaux-de-Fonniers. Pour premier objectif, il s'agira de le faire passer au-delà des 50% du nombre total d'emplois présents sur notre territoire. D'ailleurs, plus ce pourcentage sera élevé, moins nous aurons de problèmes de finance et d'impôt. L'emploi est présent, le logement se développe de manière qualitative, les structures scolaires, para- et pré-scolaires sont efficaces, investissons-nous dans la bonne bataille.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons tous être des ambassadeurs de notre Ville. Nous devons travailler à rendre notre Commune attractive, à redonner une image et une dynamique positive à notre Métropole, dans l'unique but de faire envie. Le développement des mobilités sera extraordinaire pour notre région dans les années à venir, embrayons avant qu'il ne soit trop tard.

Cette motion demande au Conseil communal de mettre tout en œuvre afin d'établir une réelle stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants en prêtant une attention particulière à la structure des contribuables. Elle demande également d'étudier l'éventualité d'externaliser un mandat de marketing dans ce même but. Cette motion invite le Conseil communal à se donner les moyens pour investir sur le bon coq (...cadre frontalier ?).

Pour le groupe PLR
Cédric Haldimann

Claude-André Moser
Nicole Bosshart
Sven Deschenaux
Sarah Curty
Christophe Ummel

Amendement du groupe POP à la motion "Ayons dans la ligne de mire la bonne cible..."

Amendement (dernier paragraphe) :

Cette motion demande au Conseil communal de mettre tout en œuvre afin d'établir une réelle stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants en ~~prêtant une attention particulière à la structure des contribuables. Elle demande également d'étudier l'éventualité d'externaliser un mandat de marketing dans ce même but. Cette motion invite le Conseil communal à se donner les moyens pour investir sur le bon coq (...cadre frontalier ?).~~ mettant en avant l'ensemble des atouts de la Ville.

Pour le POP
Karim Boukhris

Amendement UDC à la motion

Le groupe UDC propose l'amendement suivant à la conclusion de la motion PLR :

"Cette motion demande au Conseil communal de mettre tout en œuvre afin d'établir une réelle stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants en prêtant une attention particulière à la structure des contribuables. Elle demande également d'étudier l'éventualité ~~d'externaliser un mandat de marketing dans ce même but. Cette motion invite le Conseil communal à se donner les moyens pour investir sur le bon coq (...cadre frontalier ?).~~ d'intégrer le traitement de cette motion à celui inhérent à la motion multipartis "Ayons l'audace de nos ambitions", acceptée par le Conseil général le mercredi 10 avril 2019 et réclamant la constitution d'un Service communal de l'économie."

Développement :

La motion demandant une stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants plaide franchement pour la constitution d'un Service de l'économie complet avec, à sa tête, une personne forte, munie de moyens et des compétences nécessaires afin de montrer au monde les immenses avantages qu'il y a à s'installer en Ville de La Chaux-de-Fonds, autant pour les personnes que pour les entreprises.

C'est pourquoi, le groupe UDC propose l'amendement ci-dessus, qui vise à ce que le Conseil communal puisse traiter les deux motions par une seule réponse.

Pour le groupe UDC
Hughes Chantraine

Motion des groupes POP, PS et Les Verts

"Guinguette éphémère" - déposée le 10.04.2019

Cette motion fait suite au rapport sur "les camions de restauration" acceptée lors du Conseil général du 7 mars 2019.

Le traitement de la motion avait suscité une certaine déception quant au décalage entre l'image que les motionnaires se faisaient de leur motion et le traitement de celle-ci par les services de la Commune.

La Chaux-de-Fonds manque d'un espace de vie centrale et extérieur lors des beaux jours. Un espace où les travailleurs, touristes, étudiants, retraités, enfants, ... pourraient venir s'installer la journée. Cet espace s'articulerait autour d'une guinguette éphémère mettant à disposition des boissons et de la nourriture mais aussi un espace de détente avec un mobilier urbain confortable, une terrasse et ses chaises longues. Les employés de la guinguette pourraient également mettre à disposition du matériel de jeu, des boules de pétanque, des raquettes de badminton, un frisbee, etc...

Nous n'inventons rien en rédigeant cette motion et nous pensons qu'il serait bien de s'inspirer de ce qui se fait à la place de la Kaserne de Bâle, à la "Barje" de Genève, à La Guinguette du Parc de Forest à Bruxelles, à la Roulotte de Nyon ou encore au "BAR" à Bienne.

Nous pensons que l'espace en Ville de La Chaux-de-Fonds se prêtant le mieux à ce concept est le parc des musées.

De plus, ce lieu public géré par la Ville pourrait être un lieu de réinsertion pour les personnes à l'aide sociale.

Ainsi, nous demandons par cette motion, que le Conseil communal mette en place une guinguette éphémère et son infrastructure sur la période estivale dans le parc des musées. Nous demandons également que le Conseil communal intègre des personnes à l'aide sociale dans ce projet.

Pour le Groupe POP

Nathan Erard

Francis Bärtschi

Pour le groupe PS

Patrick Jobin

Pour le groupe des Verts

Sven Erard

Motion populaire communale "Agissez pour l'économie locale et la surconsommation!"

Face à la menace d'effondrement sociétal et environnemental, nous, citoyennes et citoyens soussigné-e-s, demandons au Conseil général d'enjoindre le Conseil communal de lui proposer un ensemble de mesures drastiques visant à stopper l'affichage publicitaire (et non l'affichage à des fins culturelles ou politiques) sur l'ensemble du territoire de la Commune de La Chaux-de-Fonds.

Motivation :

L'affichage publicitaire est omniprésent dans nos communes. Il conditionne les citoyen-ne-s à acheter des produits souvent nocifs pour l'environnement et le climat. Les publicités de marques de voitures, affirmant que leur nouveau modèle est le "futur" alors même que notre monde est sur le point de s'effondrer du fait de l'émission de gaz à effet de serre, ne peuvent plus être tolérées. Qui plus est, les publicités commerciales sont antisociales et discriminatoires. Elles proposent des produits que bien des citoyen-ne-s ne sont pas en mesure de s'acheter tout en imposant une norme sexiste, spéciste, voire raciste. Ceci est oppressant et rabaissant. Finalement, la grande partie de l'affichage publicitaire se fait pour les multinationales, aux dépens de l'économie locale. Afin d'améliorer les conditions de vie de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, qu'elles ou ils soient consommateurs ou entrepreneurs, il est donc nécessaire de stopper ce fléau et de rendre l'espace public à la population. A Genève, par exemple, l'affichage publicitaire a cessé durant une brève période suite à une rupture de contrat. L'activité créative qui en a découlé sur les espaces laissés blancs doit être jugée comme une source d'inspiration qui permet de donner corps à une ville ou un village et de renforcer le lien social, fondement de notre Commune. Libérer ces espaces permettrait aussi l'affichage à des fins non commerciales, à savoir culturelles ou politiques, tout en assurant une meilleure représentation de tous les partis politiques, indépendamment de leurs moyens financiers, et assurant ainsi plus de démocratie.

Premier signataire
Lara Zender